

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Nelly MARTI, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Pierre CARLES, Lucienne ROUSTIT, René COUSIN, Julie MANGE, Fabien MACIP, Barbara DUSEHU, Pascal LOUBET, Virginie GARCIA, Alain DECAMPS, Corine BERNARD, Alain MANES.

**Procurations :**

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance** : Mme Nelly MARTI

**Début de séance** : 18 H 30

**Le quorum est atteint avec 23 présents.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 26 Novembre 2015 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter les questions suivantes :

- 5) Changement de régime fiscal du Budget M49
- 6) Subvention exceptionnelle Festy Sud

Le conseil approuve à l'unanimité des présents les propositions ci-dessus.

### ORDRE DU JOUR

#### DELIBERATIONS

#### **I - Budget Annexe Service Enfance Jeunesse 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 20 Octobre 2015 décidant de la création du budget annexe Enfance Jeunesse afin de détacher ce service du budget général de la commune et d'en identifier clairement le coût de revient. Ce budget reprend l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement des services des ALSH et ALP Maternel, Primaire et Adolescents, de la cantine scolaire, des écoles Maternelle et Primaire et de l'activité musique.

##### **a) Vote des Subventions aux Associations : D-2016-01-12-01a**

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le Budget Annexe 2016 du Service Enfance Jeunesse de la Commune, soit :

- 8 390.00 € pour l'OCCE Maternelle,
- 15 412.00 € pour l'OCCE Primaire et 2 000.00 € versés dans un deuxième temps pour aider au financement d'une éventuelle classe à thème organisée dans l'année scolaire.

Le Conseil approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP Annexe du Service Enfance Jeunesse 2016 de la commune.

## b) Vote du Budget Annexe du Service Enfance Jeunesse : D-2016-01-12-01b

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget annexe 2016 suivante :

C/	LIBELLE	BP 2016
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>632 162,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement )</b>	
	<b>BP REEL SOUS TOTAL</b>	<b>632 162,00</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>189 860,00</b>
<b>60</b>	<b>Achats et variations de stocks</b>	<b>84 085,00</b>
6042	Achat de prestations de services	75 585,00
	<i>Repas cantine scolaire</i>	<i>44 000,00</i>
	<i>Repas cantine alsh</i>	<i>5 000,00</i>
	<i>Sorties ALSH -</i>	<i>8 325,00</i>
	<i>Séjours salle jeunes</i>	<i>14 000,00</i>
	<i>Débouchage canalisations</i>	<i>200,00</i>
	<i>Vidéo</i>	<i>1 000,00</i>
	<i>UpCycling</i>	<i>1260,00</i>
	<i>Aquarius Théâtre</i>	<i>1 800,00</i>
60611	Eau et assainissement	5 460,00
60612	Energie - électricité	18 950,00
60613	Chauffage urbain	7 200,00
	<i>Gaz La Cardonilha/Ecole Primaire</i>	
60621	Combustibles	6 500,00
	<i>Fioul Ecole Maternelle</i>	
60622	Carburants	600,00
	<i>Régies avances</i>	<i>600,00</i>
	<i>Conso carburants</i>	<i>600,00</i>
60623	Alimentation	6 050,00
	<i>Divers alim alsh</i>	<i>4 750,00</i>
	<i>Goûters</i>	<i>1 300,00</i>
60631	Fournitures d'entretien	2 800,00
	<i>Produits d'entretien ménage</i>	
60632	Fournitures de petit équipement	500,00
6064	Fournitures administratives	600,00
6067	Fournitures scolaires	-
6068	Autres matières et fournitures	1 850,00
	<i>Pharmacie/Piles/Clefs/Cultura/Gaz/Divers</i>	
<b>61</b>	<b>Autres charges externes</b>	<b>9 754,00</b>
6135	Locations mobilières	3 311,00
	<i>Imprimantes/Copieurs</i>	<i>1 911,00</i>
	<i>Séjours</i>	<i>1 400,00</i>
61551	Matériel roulant	1 000,00
	<i>Entretiens et réparations autos</i>	<i>500,00</i>
	<i>Pneus</i>	<i>500,00</i>
6156	Maintenance	5 443,00
	<i>Copieurs</i>	<i>4 568,00</i>
	<i>Abelium</i>	<i>875,00</i>
616	Primes d'assurances	21 937,00
	<i>Personnel</i>	<i>13 422,00</i>
	<i>Flotte autos</i>	<i>1 580,00</i>
	<i>Multirisque commune (Bâtiments)</i>	<i>6 935,00</i>
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>96 021,00</b>
6215	Personnel affecté par collec. rattach	22 374,00
6226	Honoraires	100,00
	<i>Régie avances Service jeunesse</i>	
6236	Catalogues et imprimés	500,00
6247	Transports collectifs	1 750,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00
6262	Frais de télécommunications	2 350,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
	<i>Régie avances ALSH (achats CB)</i>	

62871	Remb. de frais à la collect. de rattachem	70 297,00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.</b>	<b>413 900,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	
<b>63</b>	<b>Impôts, Taxes et Versements assimilés</b>	<b>6 042,00</b>
6331	Versement de transport	1 312,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 328,00
6333	Particip. employeurs formation prof.	-
6336	Cotisations CNFPT et CDG	3 402,00
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>407 858,00</b>
64111	Rémunération principale (Titulaires)	234 617,00
64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	13 715,00
64168	Autres emplois d'insertion	46 722,00
	<i>CAE - CAv</i>	
6451	Cotisations à l'URSSAF	40 848,00
	<i>Ttes catég de personnel confondues</i>	
6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	65 911,00
	<i>Tes caisses de retraite confondues</i>	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 477,00
	<i>Uniquement CAE et non titulaires</i>	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	465,00
	<i>Cotisations Préfon Théron</i>	
6474	Versts aux autres œuvres sociales	2 951,00
	<i>COS 34</i>	
6475	Médecine du Travail, pharmacie	152,00
	<i>Cotisations versées au CDG</i>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 802,00</b>
654	Perte sur créances irrécouvrables	1 000,00
	<i>Etat de non valeur Régies</i>	
6574	<i>Subventions</i>	25 802,00
	<i>Dotations annuelles Ecoles OCCE</i>	23 802,00
	<i>Classe à thème</i>	2 000,00
<b>678</b>	<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>1 600,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>632 162,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultats d'exploitation N-1</b>	
	<b>SOUS TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>632 162,00</b>
<b>7474</b>	<b>PARTICIPATION COMMUNALE</b>	<b>451 029,00</b>
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>181 133,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>25 483,00</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>25 483,00</b>
6419	Remb. sur rémunér personnels	25 483,00
	<i>Remboursements CUI CAE</i>	
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prév.	-
<b>70</b>	<b>Vente de produits fabriqués</b>	<b>131 950,00</b>
7067	Redev. et droits serv. Périscol.	127 310,00
	<i>Inscriptions</i>	900,00
	<i>Participations familles</i>	84 700,00
	<i>Prestation CAF</i>	13 600,00
	<i>Contrat CAF enfance Jeunesse</i>	28 110,00
70878	Par d'autres redevables	4 640,00
	<i>Activité Musique</i>	
<b>74</b>	<b>Dotations, Subv. et Participations</b>	<b>23 700,00</b>
7488	Autres attributions et participations	23 700,00
	<i>Fonds d'amorçage</i>	23 700,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>-</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>

Le Conseil, par 23 voix pour, approuvent la proposition de budget annexe 2016 du Service Enfance Jeunesse ci-dessus présenté.

## **II – Subvention façades : D-2016-01-12-02**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €. Il présente la demande de M. Maurice LEOTARD – 19 Rte de Béziers

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide de l'attribution d'une subvention d'un montant de 750 € à M. Maurice LEOTARD qui sera prélevée au C/6574 du BP 2016 de la Commune.

## **III – Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service accueil de loisirs et aides spécifiques rythmes éducatifs CAF : D-2016-01-12-03**

Monsieur le Maire présente une convention d'objectifs et de financement ALSH et aides spécifiques rythmes éducatifs entre la commune et la CAF Hérault qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versements de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement – ALSH – pour l'accueil périscolaire et extrascolaire pour les équipements ALSH et ALP Maternel pour une période du 01/09/2015 au 31/12/2015.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la CAF de l'Hérault.

## **IV – Choix prestataires Missions CSPS et Diagnostics avant Démolition dans le cadre du Projet de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien : D-2016-01-12-04**

Monsieur le Maire de Lespignan rappelle au conseil la délibération du 20 Octobre 2015 validant le DCE du dossier de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien, 1<sup>ière</sup> Tranche et l'autorisant à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer toutes pièces utiles à l'aboutissement du projet.

Monsieur le Maire informe le conseil que la mise en concurrence pour la réalisation des travaux est actuellement en cours et donne le compte rendu de la CAO du 12 Janvier 2016 qui a retenu :

- Cabinet ELYFEC Pour la prestation de la Mission CSPS, à un montant de 2 055.00 € HT, et
- Cabinet Les Experts associés pour le diagnostic avant Démolition, à un montant de 4 200.00 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, prend acte des décisions de la CAO du 12 Janvier 2016 présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les prestataires ci-dessus désignés ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **V – Changement de régime fiscal du Budget M49 : D-2016-01-12-05**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le budget M49 retrace toutes les dépenses et recettes liées à l'eau potable et l'assainissement collectif.

S'agissant de contrats de délégation du service public par lesquels une collectivité confie l'exploitation d'un service à un tiers par un véritable contrat d'affermage, un changement de réglementation implique que la mise à disposition à titre onéreux des investissements que la collectivité a réalisés donnant lieu à encaissement d'une surtaxe, est constitutive d'une activité économique et donc imposable à la TVA, alors que antérieurement, la collectivité était considérée comme intervenant en tant qu'autorité publique et non assujettie à la TVA ;

Il s'ensuit que la collectivité locale peut déduire la TVA grevant les dépenses engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. Le droit à déduction pourra également concerner les dépenses de fonctionnement lorsqu'en application du contrat de délégation, elles conservent la responsabilité de certaines dépenses de fonctionnement pour l'exploitation du service.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve le changement de régime fiscal du budget eau potable et assainissement collectif qui sera donc assujéti à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

## **VI – Subvention exceptionnelle : D-2016-01-12-06**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 550 € à l'association Festy Sud qui a supporté les frais d'organisation du Marché de Noël et notamment ceux liés à l'animation.

Cette manifestation très appréciée des administrés, engendre des frais importants en regard des recettes générées.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 550 € à l'Association Festy Sud pour les aider à financer l'animation du Marché de Noël.

DIT que cette somme sera prélevée au BP 2016 de la commune sur le C/6574.

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Le programme de formations du CFMEL du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 est distribué à chaque membre du conseil municipal.

➤ Affaire Société Narbonnaise de Plâtrerie/Commune : (concernant Marché relatif à la Création de La Médiathèque remettant en cause le choix du lot Cloisons attribué à la Société ORLANDO). La requête de la société est rejetée par le Tribunal Administratif et elle est condamnée à régler à la commune la somme de 1.500 euros au titre de l'article L.761-1 du CJA.

➤ Affaire WALDEN PRO/Commune : demandant l'annulation des titres de recettes émis pour taxe de places de stationnement et de raccordement à l'égout.

Le rapporteur public a conclu au rejet de la requête de la société Walden Pro. Il a d'abord considéré que la requête était recevable dès lors qu'elle avait été introduite dans le délai de prescription de 5 ans fixé par l'article L. 1617-5 du CGCT. Il a néanmoins, ensuite, relevé le fait que la société Walden Pro avait réalisé sans aucune autorisation les travaux de transformation du bâtiment et qu'elle tentait de se prévaloir de l'absence d'autorisation d'urbanisme pour solliciter le remboursement de la taxe pour non réalisation de places de stationnement, celle-ci ne pouvant, en principe, être appliquée qu'en présence d'une autorisation expresse de construire. Le rapporteur public s'est élevé contre cette pratique et a considéré qu'il aurait été "inique", dans ces circonstances, de ne pas contraindre la société Walden Pro au paiement de la taxe. Il a donc proposé au Tribunal de valider l'application de la taxe et, par conséquent, de rejeter la demande de remboursement présentée à ce titre par la société Walden Pro.

Face au comportement de cette société, le rapporteur public a proposé au tribunal de la condamner au paiement de :

- La somme de 3000 euros à titre d'amende pour recours abusif ;
- La somme de 1200 euros au profit de la commune, au titre de l'article L. 761-1 du CJA.

Le jugement devrait être rendu 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier.

➤ Calendrier des travaux de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien : La date limite de dépôt des offres est fixée au 21 Janvier 2016 12 h – La CAO d'ouverture des plis est prévue le même jour à

14 h. Après la période des négociations avec les entreprises et la CAO du choix des entreprises, le CM prévu le 12 Février 2016, constatera les choix de la CAO et autorisera Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants. Les travaux devraient débuter début Mars 2016 pour une durée de 8 mois soit jusqu'à la fin Décembre 2016, sachant qu'ils seront stoppés les deux mois d'été.

- Samedi 16 Janvier 2016 – 18h30 – Salle Polyvalente - Présentation des vœux à la population en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de Monsieur Elie Aboud. M. Cabanel, sénateur sera absent car pris par d'autres obligations.
- Samedi 23 Janvier 2016 – Salle Galabru – Nissan lez Ensérune – Vœux de la CC La Domitienne
- Samedi 30 Janvier 2016 – 10h30 – Mairie – Réunion des commissions de quartiers suivie d'un apéritif pour la présentation des vœux.
- Pascal LOUBET : Les travaux Rue des Ecoles sur l'immeuble de l'ancien « Blues », réalisés tous les jours week-end compris, posent des problèmes de stationnement, bruit et poussières aux riverains. Monsieur le Maire fera vérifier la conformité des travaux et des travailleurs par les agents de Police Municipale.
- Géraldine ESCANDE : Samedi 23 Janvier 2016 – Anniversaire de la Médiathèque – de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
 Matin : accueil gourmand avec troc de livres  
 11 h : Prise de parole officielle  
 14h30 – 15h30 – 16h30 : Conte itinérant.  
 Elle précise que la Médiathèque de Lespignan est celle qui fonctionne le mieux du réseau de la Domitienne au niveau des prêts et de l'animation et compte actuellement 1 000 adhérents.
- Françoise CRASSOUS : Samedi 5 Février 2016 – 18h30 – Salle Polyvalente – Présentation du programme culturel 2016 à la population.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 .***